



Mairie de Chuzelles

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL – CONVOCATION

Le Conseil Municipal se réunira, en mairie, salle du conseil municipal,

Lundi 30 septembre 2024 à 19h00

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 13 ET 22 MAI 2024 ET DU 1^{ER} JUILLET 2024

DÉLIBÉRATIONS :

- Instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat en centre-bourg,
- Lutte contre les « mégots » - autorisation donnée au Maire de signer la convention avec l'éco-organisme ALCOME,
- Elaboration du PLUI – Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Espace Naturel Sensible de la zone humide des Serpaizières – modification du périmètre de la zone d'intervention,
- Ressources humaines – protection sociale complémentaire prévoyance – adhésion à la convention de participation proposée par le Cdg38,
- Service de secrétariat intercommunal – autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition,
- Renforcement électrique du poste Saint-Maxime par TE38 – participation financière de la commune,
- Rénovation de l'éclairage public du lotissement « Les Terrasses de Caucilla » par TE38 – participation financière prévisionnelle de la commune,
- Réseau de distribution d'électricité : modification de la redevance réglementée pour les chantiers de travaux provisoires (RODP),
- Projet d'aménagement d'un carrefour giratoire entre les routes départementales n°36 et 123 – cession de terrain communal au profit du département de l'Isère,

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 CGCT)

À Chuzelles, le 25 septembre 2024

Le Maire
Nicolas HYVERNAT



Mairie de Chuzelles - 1 place de la Mairie - 38 200 CHUZELLES

Tél. : 04 74 57 90 97 / Fax. : 04 74 57 43 08

mairie@chuzelles.fr